



ASSOCIATION CROIX ET LUMIÈRE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 A CHEVAGNES

Présents :

Carine BARILLET (Conseillère régionale et maire de La Chapelle aux Chasses), René BAUDIN, Joseph et Marie-Annick BERNACHEZ, Louis BERNARDET (adjoint au maire de Thiel-sur-Acolin), Lucette BIRON, Bernard et Denise BOURET, Jacques et Michèle de CHAMPFLEUR, Michèle COGNET, Alain et Ségolène du COLOMBIER, Hervé et Anne du COLOMBIER, Françoise DHIRY, Jacques et Solange DEGRANGE, Jean-Claude et Denise DUFOUR, Bernard et Jeannine FAIVRE-DUBOZ, Jacques et Marcelle FRIZOT, Colette GAMET-ALEXANDRE, Christian et Anne HENIN, Pascal et Marie-Noëlle JABOIN, Raymond JOURDIER, François LAMOUCHE, Joël LAMOUCHE (maire de Garnat-sur-Engièvre), Claudette LAMOUCHE, Daniel et Marie-Hélène MARCHAND, Philippe MICHAUD, Sylvie RAYER, Marie-Josèphe ROUX, Jean-Claude et Evelyne ROYER, Dominique et Marie-Christine SAVEREUX, Gilbert TAIN, Jacqueline THAVEAU, Dominique TILLET, Alain TRICOT (Adjoint au maire de Saint-Martin des Lais), Dominique VENDANGE.

Représentés :

Francine BERNARDIN, Danièle BOUJOT, Marie-Bernadette COUDERC, Marie-Louise GUYOT, Quentin JABOIN, Michel du JONCHAY, Françoise LAUSTRIAT, Jacques MATHIEU, Jean et Marie-Claude PERICHON, Maxime SAVEREUX, Clémence SEBIRE, Robert THAVEAU, Gérard VENDANGE.

Adhérents à jour de cotisation présents ou représentés : 61 soit 72,62 %.

Autres personnes ayant participé à l'AG et/ou à la conférence :

Noëlle BIGOT, Chanoine Jean-Paul CHANTELOT (curé de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu), Philippe CHARRIER (Maire de Chevagnes), Christophe DURET (conseiller municipal de Chevagnes), Xavier FAIVRE-DUBOZ (Maire de Chézy), Joëlle FAURE (conseillère municipale de Chevagnes), Jacques FRADIN (adjoint au maire de Lusigny), Laurent FREBET, Alain GAY, Sandrine GITTON, Claire GUILLERAULT, Chanoine Daniel MOULINET (conférencier), Maryvonne et Isabelle PERSENAIRE, Yolande et Philippe ROUSSEAU, Laurent SANCHEZ (adjoint au maire de Chevagnes), Isabelle USSEL-MICHAUD (conseillère départementale), Michel VAQUIE.

I – RAPPORT MORAL : activité de l'Association.

11 – Les Réalisations en 2022-2023

. A La Chapelle aux Chasses, la croix de Loribault, implantée en bordure de la route de Lucenay les Aix (58), non loin de la limite avec le département de la Nièvre, est démontée. En effet, le socle de faible hauteur, composé de pierres et de briques cimentées, est fissuré et la croix en bois est en mauvais état, notamment le pied et la branche horizontale. La croix, déposée le 6 septembre 2021 est refaite à l'identique par l'entreprise Labeyrie de Neuilly le Réal. Elle est érigée le 14 avril 2023 sur un nouveau socle en ciment façonné par l'entreprise Guy de Lusigny.

. A Gannay sur Loire, une statue de Notre Dame de la Salette, rapportée d'un pèlerinage au sanctuaire par un membre de l'association, est scellée dans la niche dédiée de la croix en pierre. Un grillage de protection est apposé à l'aide des encoches existantes.

. A Chézy, la croix des Bordes, implantée en bordure de la route départementale numéro 30, à la limite de la commune avec celle de Gennetines, a été autrefois percutée par un véhicule. Cette croix en fer forgée est donc réparée. Des soudures sont réalisées puis elle est entièrement décapée et repeinte.

. A Chézy, la croix Saint Antoine en fonte et la croix du Vernat en fer forgé sont repeintes et les socles brossés.

. A Beaulon, la croix Pied-Gris, implantée en bordure de la route départementale numéro 15 est repeinte et le socle cylindrique brossé. Les abords sont fauchés.

. A Beaulon, la croix du May en pierre est fixée sur un chapeau également en pierre. L'ensemble repose sur un socle parallélépipédique composé de pierres de taille. Les fissures sont comblées et les joints repris.

. A Beaulon, la croix Blanche, implantée en bordure de la route départementale numéro 298, à la limite de la commune avec celle de Chevagnes est restaurée. Le socle en très mauvais état est entièrement refait avec des pierres de taille et la croix en bois est repeinte.

12 – Les restaurations en cours

. A Chevagnes, la croix de la Chasseigne, en fer forgé, a été tordue vraisemblablement par un engin. Un devis est demandé à un artisan. Elle sera ensuite refixée et repeinte.

. A La Chapelle aux Chasses, le socle de la croix Bellecour sera consolidé.

. A Chézy, la croix en bois des Fondreaux sera repeinte ; les fissures du socle reprises et un joint d'étanchéité mis en place à la jonction du pied de la croix et du socle.

13 – Les restaurations envisagées

. A Chevagnes, la croix en fonte des Ménards sera sablée et repeinte. Le piédestal sera brossé et les joints des pierres de l'embranchement seront repris.

. A Beaulon, la croix en pierre des Caboënnes sera brossée et les joints repris.

. A Garnat sur Engièvre, la croix tubulaire en fonte des Baudats sera renforcée et repeinte et le socle brossé.

. A Thiel sur Acolin, la croix en fonte de la Motte a été une nouvelle fois brisée. Elle sera remplacée par une croix donnée par la commune. La croix de Girette sera brossée, repeinte et son environnement dégagé. La croix des Champs est manquante. Une petite croix sera fixée sur le socle existant composé de trois pierres de taille.

14 – Visite Pastorale

Monseigneur Marc BEAUMONT, évêque de Moulins, effectue une visite pastorale du 5 février au 18 mars 2023 sur la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu. Cette visite a pour but de lui faire découvrir le monde social, économique, culturel et spirituel dans lequel nous vivons.

Afin qu'il connaisse ceux qui s'investissent au niveau local, le chanoine Jean-Paul CHANTELOT convie à une réunion, qui s'est tenue à la salle polyvalente de Chevagnes, l'association Croix et Lumière, le Centre Culturel et Social ainsi que l'association des anciens combattants CATM.

La création, l'objet et l'activité de notre association sont présentés à notre évêque.

15 – Journée des associations du territoire

Le 13 mai 2023, l'association Croix et Lumière participe à la journée des associations du territoire organisée à Chevagnes par le Centre Culturel et Social. Cette journée a pour but de faire connaître les différentes associations à la population ; de favoriser les contacts et les échanges.

Nous étions au stand « Patrimoine », aux côtés de l'association « Chevagnes en Sologne Bourbonnaise ». Des panneaux présentant notre association ainsi que ses réalisations sont fabriqués à cet effet et un flyer est confectionné puis distribué aux visiteurs.

16 – Les Rogations

Le 15 mai 2023, les Rogations sont célébrées par le Père André PILLARD sur la commune de Chézy, à la croix du Vernat qui est brossée et repeinte par notre association à cette occasion.

Le 16 mai 2023, le chanoine CHANTELOT célèbre les Rogations dans le relais Nord de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu, à la croix des Misions à Thiel sur Acolin, à la croix Pied-Gris à Beaulon et à la croix de la Brosse à La Chapelle aux Chasses.

Elles se terminent par une messe célébrée en l'église de Gannay sur Loire pour les membres de l'association Croix et Lumière, notamment ceux qui nous ont quitté.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

II – RAPPORT FINANCIER : situation financière, adhésion.

Jean-Claude Dufour, trésorier, présente le rapport financier.

Une hausse des cotisations et dons en 2022 par rapport à 2021 est constatée : + 320 euros

L'envoi de bulletin de renouvellement d'adhésion favorise le versement des cotisations.

Les intérêts parts sociales B (+ 66,10 euros) sont en légère hausse (+ 7,35 euros) et les intérêts du livret bleu (+ 60,60 euros) sont en hausse (+ 37,64 euros). Malgré les travaux et les achats réalisés, l'exercice se traduit par un solde créditeur de 668,26 euros. L'association dispose au 31 décembre 2022 d'une trésorerie de 13 581,56 euros.

Le taux de rémunération des parts sociales est bien inférieur à celui du livret bleu, aussi est-il décidé de transférer les parts sociales B sur le livret bleu. Le trésorier est chargé de faire les démarches nécessaires.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

III – MONTANT DES COTISATIONS POUR 2023.

Après une légère hausse enregistrée en 2019 (+4) avec 84 cotisants, une baisse du nombre de cotisants est constatée en 2020 (- 42), avec 42 cotisants. En 2021, une hausse du nombre des cotisants est réalisée (+ 38), avec 80 cotisants. En 2022, la hausse se poursuit avec 84 cotisants (+4), retrouvant ainsi le chiffre de la période avant COVID-19. De nouveaux adhérents ont rejoint l'association à l'issue de l'assemblée générale en septembre 2022.

Par ailleurs, le bulletin de renouvellement d'adhésion est diffusé le 09 février 2023.

Il est proposé de reconduire le taux des cotisations, soit :

- Membre actif : 15 €
- Membre bienfaiteur : 30 €
- Membre donateur : 50 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

IV – DIVERS.

. Dans un souci d'économie Croix et Lumière privilégie le courrier électronique dans sa correspondance avec ses membres. Aussi leur est-il demandé d'indiquer leur adresse courriel sur le bulletin d'adhésion ou de la transmettre à l'adresse mail suivante : croixetlumiere03@gmail.com

Pour les envois par voie postale, les photocopies sont réalisées gratuitement en mairie de Chevagnes. Elle en est vivement remerciée.

. Croix et Lumière est présente sur internet, sur le site de l'association « Chevagnes en Sologne Bourbonnaise » dans la rubrique « Partenaires ». CSB est remerciée pour cette sympathique coopération.

. Croix et Lumière possède une rubrique sur le site internet de la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu. Le chanoine Jean-Paul CHANTELOT est remercié de cette aimable intention

. L'association se félicite des six nouvelles adhésions qui sont intervenues à l'issue de cette assemblée générale. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Aucune question n'ayant été posée, la séance est levée à 21H00.

L'assemblée générale est suivie de la conférence du chanoine Daniel MOULINET, prêtre du diocèse de Moulins, historien et professeur à la faculté catholique de Lyon suite à la publication de son livre « **Deux cents ans d'Église en Allier** ». Le conférencier évoque la reconstruction de l'Église au lendemain de la Révolution par Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII avec la signature d'un Concordat. Le diocèse de Moulins voit le jour en 1822-1823. « *Au fil du XXème siècle, le fort encadrement religieux ne cesse de s'affaiblir, suscitant de nouveaux visages de l'Église catholique* ».

Le conférencier, qu'il convient de remercier pour sa disponibilité, a su faire l'unanimité parmi son auditoire.